

# APPE

Association n° W421003311  
Tél. : 06 50 44 45 94  
Le Besset - 42560 Gumières

Le Besset, le 11 juillet 2017

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 8 JUILLET 2017

Sur convocation du Président du Conseil d'Administration, une Assemblée Générale Ordinaire de l'APPE s'est tenue le samedi 8 juillet 2017, salle communale de Gumières.

Une feuille de présence a recueilli les signatures des personnes présentes ou représentées. Le décompte des participants était le suivant :

|  |   |       |
|--|---|-------|
| - Adhérents présents ou représentés          | : | 41    |
| - Adhérents absents votant comme la majorité | : | 4     |
|  |   | <hr/> |
| Total  | : | 45    |

Le Président ouvre la séance à 17h15 en présence des membres du Conseil d'Administration. Le secrétariat de séance est assuré par Christine FERRARI, membre du CA. L'arrêté des comptes a été préparé par Jean-Luc COURET, trésorier de l'association.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- |   |   |
|---|---|
| ➤ Rapport moral 2016  | Rapport financier 2016                    |
| ➤ Orientations 2017   | Fixation du montant de la cotisation 2017 |
| ➤ Renouvellement(s) et/ou nomination(s) de nouveau(x) administrateur(s) |   |
| ➤ Fixation d'une date pour le prochain CA.                              |   |

### I - RAPPORT MORAL

#### **Rappel des objectifs fixés lors de l'AG du 11 juin 2016**

- Concernant le dossier éolien dans son ensemble, local, départemental et national, l'objectif sera d'accompagner les procédures engagées et de tenir les adhérents informés de l'avancement de celles-ci.
- Favoriser l'émergence d'un collectif régional Auvergne Rhône Alpes.
- Renouveler notre soutien aux Fédérations Nationales :
  - FED (Fédération Environnement Durable)
  - Vent de Colère
- Intervenir autant de fois que nécessaire pour soutenir les actions engagées dans les communes voisines, en particulier aux côtés de nos amis de la vallée de l'Ance contre les projets d'ABO Wind de St Clément de Valorgue et d'Eglisolles.  
Sans oublier les autres associations :
  - Vent du Haut Forez
  - Vent du Pilat
  - Vent debout à St Bonnet le Château
  - Association pour la Protection de la Grande Forêt de Taillard (St Sauveur)
  - ...

## Où en sommes-nous ?

### 1) Permis de construire 8 éoliennes et 2 postes de livraison (Ferme Eolienne de Gumières) :

Le TA de Lyon a rendu un jugement favorable au promoteur le 7 octobre 2014 en ordonnant le réexamen du permis de construire refusé par la Préfète de la Loire (Fabienne BUCCIO). Par Arrêté du 17 juillet 2015, le nouveau Préfet (Fabien SUDRY) a relancé le projet en signant le permis de construire sollicité par le promoteur « Ferme Eolienne de Gumières » (ABO Wind).

Après le dépôt d'un recours gracieux auprès de la Préfecture de la Loire, resté sans réponse fin 2015, un recours contentieux a été déposé auprès du TA de Lyon le 11 janvier 2016 par la Commune de Gumières et 46 personnes physiques.

A peine plus d'un mois plus tard, la FRAPNA Loire et la LPO Loire nous ont rejoints en déposant un mémoire en Intervention Volontaire pour excès de pouvoir.

Plus rien ne sera enregistré en 2016 concernant ce dossier.

### 2) Permis de construire et autorisation d'exploiter le projet éolien de St Clément de Valorgue (procédure juridique ICPE) :

Les deux procédures, jugées en première instance par le TA de Clermont-Ferrand, sont actuellement en appel auprès de la CAA de Lyon.

3) Collectif Rhône-Alpes : il existe depuis environ 2 ans. Il s'est progressivement constitué lors de l'action menée contre le SRE de la région avant son agrandissement. Le président de Vent de Colère y a largement contribué.

Pour mémoire, le SRE Rhône-Alpes a été annulé par le TA de Lyon le 2 juillet 2015, rejoignant ainsi 17 autres SRE annulés au niveau national ( ... pour cause de défaut d'évaluation environnementale ! )

Après les dernières élections régionales, ce collectif a monté et présenté au nouveau Président de région un dossier à charge contre l'éolien régional (Auvergne Rhône-Alpes). L'APPE fait partie de ce collectif.

### 4) Un nouveau projet = une nouvelle association :

A côté de nous, l'association « Protection du Patrimoine Paysager de VALPRIVAS et BAS-EN-BASSET »

Voir le site : <http://3pvb43210.wixsite.com/paysages-voles-43>

⇒ 1<sup>ère</sup> résolution : vote du quitus sur le rapport moral → Le quitus est donné à l'unanimité

## II - RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier présente le compte de résultat de l'exercice 2016 et les comptes de bilan. La trésorerie disponible à l'ouverture de l'exercice s'élevait à **1 811.75 €**. Les recettes de l'année sont de 487.00 € (430 € de cotisations et 57 € de dons). Les dépenses de l'année sont de 373.86 € (278.16 € d'honoraires équivalent de 3 quotes-parts pour le recours contentieux, 70 € pour les cotisations aux Fédérations et 25.70 € pour la tenue de compte CCP). Le résultat 2016 apparaît donc pour la différence, soit + 113.14 €, qui s'ajoutent au solde d'ouverture. Le nouveau solde CCP au 31 décembre 2016 est de 1 924.89 €, net de frais de tenue de compte.

⇒ 2<sup>ème</sup> résolution : vote du quitus sur le rapport financier → Le quitus est donné à l'unanimité

## III - ORIENTATIONS 2017

### QUOI DE NOUVEAU A MI-ANNÉE ?

#### 1) Concernant le PC de Gumières :

- Le 23 janvier 2017, la société ABO Wind, représentée par son avocate Hélène GELAS (LPA-CGR Avocats, 136 avenue des Champs Elysées à Paris) a déposé un « mémoire en défense » visant à démonter tous les arguments exposés par les demandeurs (nous).

- Juillet 2017: un « mémoire en réplique » sera déposé au TA de Lyon avant la fin du mois par notre avocat. La FRAPNA Loire et la LPO Loire déposeront le leur simultanément.
- Renforts ! Nous attendons deux nouveaux appuis tout aussi crédibles que les deux premiers:
  - La Fédération de Pêche de la Loire
  - La Fédération de Chasse de la Loire
- ⇒ Le premier renfort devrait déposer une Intervention Volontaire courant juillet, après la tenue d'un Conseil d'Administration.
- ⇒ Le second ne tiendra son CA que début septembre pour déposer au plus tard à mi-septembre.
- Le 30 juin 2017, le Tribunal Administratif a fixé au 21 septembre 2017 la date à partir de laquelle « aucun moyen nouveau ne pourra être ajouté » aux faits déjà déposés.  
*De nouvelles écritures pourront être échangées entre les parties pour approfondir des analyses déjà exposées, mais aucun nouvel « événement » jusque là gardé sous silence ne sera accepté.*

## 2) Concernant la procédure St Clément de Valorgue (PC et autorisation d'exploiter)

En date du 14 juin 2017, le président de la 3<sup>ème</sup> chambre de la CAA de Lyon a fixé la clôture de l'instruction au 21 juillet 2017. Jugement attendu à l'automne.

## PERSPECTIVES

- Il est probable qu'il y ait encore quelques échanges d'écritures avant la clôture de l'instruction du dossier de Gumières. Cela ne devrait pas nous emmener au-delà de la fin de l'année 2017. Nous pouvons envisager un jugement en 1<sup>ère</sup> instance pour le début de 2018.  
**Nous aurons alors deux mois pour faire le point !**
  - Accompagner les recours engagés et tenir les adhérents informés.
  - Renouveler nos adhésions aux Fédérations Nationales et à la FRAPNA (soutien actif FRAPNA/LPO)
  - Soutenir les actions engagées dans les communes voisines.
- ⇒ 3<sup>ème</sup> résolution : approbation des perspectives/objectifs 2017 à l'unanimité.

## IV - FIXATION DE LA COTISATION 2017

Après une écoute attentive des adhérents, les uns proposant de maintenir la cotisation à 5 €/personne, les autres de la fixer à 10 €/personne, le président de séance appelle à délibérer sur une cotisation maintenue à 5,00 € pour l'exercice 2017.

- ⇒ 4<sup>ème</sup> résolution : cotisation 2017 proposée à 5.00 €. → Résolution adoptée avec 43 voix POUR  
1 vote CONTRE  
1 ABSTENTION

## V - RENOUELEMENT DE MANDAT et NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'assemblée prend connaissance du mandat arrivé à échéance fin 2016 (marqué \*). L'administratrice concernée, Madlyne GINHOUX, sollicite le renouvellement de son mandat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

- ⇒ 5<sup>ème</sup> résolution : L'assemblée se prononce à l'unanimité pour le renouvellement du mandat de Madlyne GINHOUX et la remercie pour son engagement.

## Vos interlocuteurs après l'AGO du 8 juillet 2017

|                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| Christian CASSULO           | Rochigneux   |
| Jean-François CHEVALEYRE    | Le Bourg     |
| Jean-Luc COURET (Trésorier) | Le Bourg     |
| Claude FERRARI (Président)  | Le Besset    |
| Madlyn GINHOUX *            | Murcent      |
| Michèle HARANG              | Le Mazet     |
| Bruno JACQUETIN             | Aux Sauvages |
| Michèle OLIVA (Secrétaire)  | Le Bouchet   |
| Bernard CRASSOUS            | Aux Sauvages |

### VI - FIXATION D'UNE DATE POUR LE PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs conviennent que le prochain Conseil d'Administration se réunira au cours des 3 prochains mois, après l'enregistrement du mémoire en réplique par le TA de Lyon.

**Nous restons bien sûr à votre écoute**

[contact@appe-asso.net](mailto:contact@appe-asso.net)

L'ordre du jour étant traité, la séance est levée à 18h40.

Le Président de séance  
Claude FERRARI



La secrétaire de séance  
Christine FERRARI

